



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/141
28 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Soixante-septième session
Genève, 18-20 septembre 2006

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION**

(y compris la Réunion de haut niveau)

qui se tiendra au Palais des Nations,

et s'ouvrira le lundi 18 septembre 2006 à 10 heures*

* En vertu des nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (<http://www.unece.org/hlm/welcome.html>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir pour le **4 septembre 2006**, soit par télécopie (+41 22 917 0107) soit par courriel (evelina.rioukhina@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1499/2374.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Application de la réforme de la CEE et suivi de la soixante et unième session de la CEE.
3. Programme de travail pour 2007-2008:
 - a) Échange de vues sur les tendances et politiques actuelles;
 - b) Monographies nationales sur le secteur du logement;
 - c) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
 - d) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers;
 - e) Modernisation et gestion des logements.
4. Réunion de haut niveau:
 - a) Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Tables rondes;
 - d) Déclaration de la Réunion de haut niveau;
 - e) Clôture de la Réunion.
5. Mise en œuvre de la Déclaration de la Réunion de haut niveau.
6. Adoption du programme de travail et du mandat.
7. Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.
8. Questions diverses.
9. Élection du Bureau.
10. Clôture de la soixante-septième session.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Lundi 18 septembre (journée entière, à partir de 10 heures)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des décisions prises par le Comité à sa soixante-sixième session (ECE/HBP/136) et des progrès réalisés depuis lors dans l'exécution du programme de travail. Cet ordre du jour, et le calendrier, ont été retenus par le Bureau du Comité à sa réunion de mai et sont présentés au Comité pour approbation.

2. Le Comité devrait adopter l'ordre du jour.

Point 2: Application de la réforme de la CEE et suivi de la soixante et unième session de la CEE

3. Le Comité sera informé des dispositions du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1) et des décisions qui ont été adoptées par la suite par la Commission à sa soixante et unième session (21-23 février 2006) qui intéressent ses travaux (ECE/HBP/2006/1). Une attention particulière sera accordée aux retombées du Plan de travail pour la réforme de la CEE sur les travaux du Comité.

4. Le Comité voudra peut-être:

a) Examiner les dispositions du Plan de travail pour la réforme de la CEE et les décisions connexes qui lui ont été adressées par la Commission, dont la décision concernant l'intégration à son programme de travail d'activités touchant le secteur foncier;

b) Approuver son mandat révisé et celui de son Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers, au titre du point 5 de l'ordre du jour, d'après un projet établi par le secrétariat en liaison avec le Bureau;

c) Étudier les besoins de ses organes intergouvernementaux subsidiaires ainsi que ses nécessités en matière de services de conférence d'après des informations fournies par le secrétariat.

Point 3: Programme de travail pour 2007-2008

5. Le Comité se penchera sur l'évaluation de l'exécution de son programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 (ECE/HBP/2006/2/Add.1). Il tiendra compte, selon qu'il convient, des conclusions de cette évaluation biennale lorsqu'il décidera de ses travaux futurs.

6. Le Comité examinera son projet de programme de travail pour 2007-2008 (ECE/HBP/2006/2) et prendra une décision sur chaque élément de ce programme.

a) Échange de vues sur les tendances et politiques actuelles

7. Le Comité sera informé des conclusions du Forum urbain mondial, tenu à Vancouver du 19 au 23 juin 2006, et de la session de réseautage connexe sur le financement du logement, tenue le 22 juin 2006.

8. Les participants seront invités à échanger des vues sur les tendances et politiques actuelles dans le domaine du logement, l'administration des biens fonciers et l'aménagement de l'espace dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle (ECE/HBP/120). Les travaux s'appuieront sur les grandes lignes du questionnaire reproduit en annexe au présent document ainsi que sur les réponses des pays.

9. Le Comité tiendra compte des conclusions de ces échanges lorsqu'il se prononcera sur certains points et priorités en rapport avec son programme de travail.

b) Monographies nationales sur le secteur du logement

10. Le secrétariat communiquera des informations sur la toute dernière étude (relative à la Géorgie) et les nouvelles approches qui avaient été observées pour l'élaborer, ainsi que sur les résultats préliminaires de la mission de recherche, sur la base d'une note (ECE/HBP/2006/9). La délégation géorgienne sera invitée à faire rapport sur l'élaboration de la monographie du secteur du logement de la Géorgie.

11. L'étude sur le secteur du logement de la Serbie-et-Monténégro sera présentée au Comité (ECE/HBP/139). La délégation de Serbie sera invitée à communiquer au Comité les conclusions de la conférence sur le logement qui se sera tenue à Belgrade en juillet 2006.

12. L'élaboration de l'étude sur le secteur du logement de l'Azerbaïdjan a été reportée car une réorganisation institutionnelle a eu lieu dans ce pays au printemps 2006.

13. Le Comité voudra peut-être:

a) Entériner les nouvelles approches observées dans le cadre de l'élaboration de la monographie de la Géorgie et du suivi donné à cette étude en vue de les appliquer dans les études à venir;

b) Lancer la prochaine monographie de pays sur le secteur du logement.

c) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

14. Le secrétariat rendra compte de l'élaboration de l'étude de la CEE sur l'aménagement de l'espace.

15. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations communiquées.

16. La délégation slovaque sera invitée à rendre compte des résultats de la dixième Conférence de la CEE sur la recherche urbaine et régionale, tenue à Bratislava les 22 et 23 mai 2006 (ECE/HBP/SEM.54/4).

17. Le secrétariat informera le Comité au sujet de l'organisation de l'atelier sur les transports urbains viables et la planification de l'utilisation des sols, prévu le 6 octobre 2006 à Tbilissi dans le cadre du Programme paneuropéen CEE/OMS sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE).

18. Le Comité pourrait examiner les principaux résultats et conclusions de la Conférence en se penchant en particulier sur certains aspects concrets des recommandations de la Conférence, à savoir, notamment, le renforcement des capacités et les besoins de la communauté des chercheurs, des praticiens et des décideurs en matière d'interventions coordonnées.

d) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

19. Le Président du Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers présentera le rapport de la quatrième session du Groupe de travail (HBP/WP.7/2005/2), qui s'était tenue à Genève les 21 et 22 novembre 2005, et fera le point sur les travaux réalisés depuis novembre 2005. Feront notamment l'objet d'une attention particulière:

a) L'élaboration de l'Étude sur l'administration des biens fonciers en Azerbaïdjan;

b) L'Atelier sur les aspects institutionnels de l'administration des biens fonciers, tenu à Tbilissi les 11 et 12 mai 2006;

c) L'Atelier sur l'administration des biens fonciers et la société électronique, prévu à Prague les 26 et 27 octobre 2006;

d) L'Atelier sur l'aménagement durable du territoire, prévu à Munich (Allemagne) les 24 et 25 mai 2007.

20. La délégation grecque présentera au Comité une proposition concernant l'organisation d'un atelier (prévu à Athènes du 28 au 30 mars 2007) sur l'administration des biens fonciers et les établissements spontanés. Le Bureau du Groupe de travail a décidé de lancer une étude sur cette question en s'appuyant sur les résultats de cet atelier.

21. Le Bureau du Comité a examiné cette proposition à sa réunion de mai 2006 et a décidé de recommander au Comité d'entreprendre ces deux activités avec la participation d'experts dans les domaines de l'administration des biens fonciers, du logement et de l'urbanisme afin de renforcer les synergies entre ces trois domaines d'activité du Comité.

22. Le Comité voudra peut-être:

a) Prendre note de l'état d'avancement des travaux accomplis par le Groupe de travail;

b) Approuver les aspects organisationnels connexes de l'atelier sur les établissements spontanés;

c) Inviter les délégations intéressées à faire savoir si elles sont disposées à participer au processus préparatoire et à désigner des experts qui feraient partie de l'équipe spéciale.

e) Modernisation et gestion des logements

23. La délégation albanaise informera le Comité de l'organisation d'un atelier sur le logement social, initiative faisant suite aux Directives CEE sur le logement social (ECE/HBP/137).

24. Le Président du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine présentera au Comité un avant-projet sur la gestion du parc de logements collectifs.

25. Le Comité voudra peut-être:

a) Examiner le programme de l'atelier sur le logement social ainsi que ses aspects organisationnels;

b) Étudier la proposition du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine relative au parc de logements collectifs et en débattre.

Mardi 19 septembre (journée entière, à partir de 10 heures)

Point 4: Réunion de haut niveau

a) Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour

26. M. M. Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, ouvrira la Réunion.

27. L'ordre du jour provisoire a été établi d'après les décisions prises par le Comité à sa soixante-sixième session (ECE/HBP/136, par. 14).

b) Élection du Bureau

28. La Réunion devrait élire un président et deux vice-présidents ainsi que les animateurs de deux tables rondes.

c) Tables rondes

29. Les travaux de la Réunion seront organisés autour de deux tables rondes, consacrées aux thèmes suivants:

a) Intégration sociale et économique par une politique d'amélioration des établissements humains;

b) Gestion du secteur des logements collectifs (ECE/HBP/2006/3).

30. Chaque table ronde sera ouverte par une brève introduction du président et des vice-présidents, suivie d'interventions des animateurs. Interviendront ensuite les participants pendant cinq minutes maximum chacun ce qui donnera à chaque pays membre la possibilité de prendre la parole. Au terme de ces interventions, les animateurs pourront faire des observations finales.

31. Il sera désigné un rapporteur qui sera chargé de suivre et de résumer les débats. À l'issue des travaux, ce rapporteur présentera un bref résumé de la séance.

d) Déclaration de la Réunion de haut niveau

32. La Réunion devrait examiner et adopter une déclaration ministérielle (ECE/HBP/2006/4).

e) Clôture de la Réunion

33. Le président fera des observations finales et récapitulera les principaux éléments des débats et des principales décisions énoncées dans la Déclaration. Le Comité se penchera sur les conclusions de la Réunion de haut niveau le jour suivant, lorsqu'il se prononcera sur son programme de travail.

Mercredi 20 septembre (matinée uniquement, à partir de 10 heures)

Point 5: Mise en œuvre de la Déclaration de la Réunion de haut niveau

34. Le Comité examinera les résultats du débat approfondi qui aura eu lieu dans le cadre de la Réunion de haut niveau le 19 septembre et verra comment son programme de travail pourra se faire l'écho des principaux éléments de la Déclaration. Il tiendra compte, à cet effet, de la nécessité de renforcer la planification du programme, d'augmenter les ressources du secrétariat et d'intensifier le suivi et l'évaluation du programme.

Point 6: Adoption du programme de travail et du mandat

35. Le Comité examinera son projet de programme de travail pour 2007-2008.

36. Il sera invité à examiner son mandat révisé et celui du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/2006/1, annexes I et II).

37. Le Comité devrait adopter son programme de travail pour 2007-2008 (ECE/HBP/2006/2) ainsi que son mandat.

Point 7: Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine

38. Le Président du Bureau du Comité rendra compte des travaux du Bureau et des principales décisions prises depuis la session précédente du Comité. Le Président du Réseau consultatif fera rapport sur les activités du Réseau.

39. Le Comité devrait:

a) Approuver le rapport du Bureau;

b) Discuter de la coopération avec le Réseau consultatif en tant que moyen de rendre plus efficaces les travaux du Comité.

Point 8: Questions diverses

40. Des renseignements seront donnés sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains. Les délégations pourront annoncer les contributions qu'elles comptent verser au Fonds pour financer telle ou telle activité inscrite au programme.

41. Les participants souhaiteront peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9: Élection du Bureau

42. Le Comité devrait élire les membres du Bureau pour sa soixante-huitième session.

Point 10: Clôture de la soixante-septième session

43. Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. À l'issue de la session, le Bureau établira, avec le concours du secrétariat, le rapport de la soixante-septième session.

Annexe

QUESTIONNAIRE

sur la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle, par le biais des activités inscrites au programme du Comité CEE du logement et de l'aménagement du territoire

PAYS: ...

Introduction

1. Lors de la réunion ministérielle tenue le 19 septembre 2000, le Comité a souscrit à la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle. Cette stratégie devait servir de guide au Comité dans son travail de structuration et d'adaptation continue de son programme de travail pour l'année 2010. Pour la mettre en œuvre, le Comité était censé exercer l'autorité nécessaire pour rassembler les différents acteurs du secteur du logement et de l'aménagement du territoire dans le but de promouvoir la coopération entre gouvernement central, collectivités locales, milieux économiques et organisations non gouvernementales.
2. L'objectif premier du présent questionnaire est d'aider le Comité à échanger des vues sur les tendances actuelles du logement et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE dans le contexte de la réalisation des objectifs – ambitieux pour certains – qui sont énoncés dans la Stratégie. Il est demandé aux pays membres de la CEE de fournir des renseignements sur l'évolution de la situation et l'application des politiques, et de communiquer des données concrètes sur les résultats obtenus par suite de projets pilotes, d'études de cas et de programmes nationaux, ainsi que sur l'application des différentes recommandations énoncées dans les diverses lignes directrices de la CEE ainsi que dans ses monographies du secteur du logement et études sur l'administration des biens fonciers.
3. Les résultats du questionnaire seront présentés par les délégations nationales sous la forme de notes ou de diaporamas et examinés par le Comité à ses sessions annuelles. Cet examen permettra au Comité d'évaluer son programme de travail et de définir les thèmes de ses futurs examens approfondis.
4. Les délégations nationales sont invitées à renseigner (sur une longueur maximum de trois pages) sur les questions énumérées ci-après. Elles indiqueront dans quelles mesures les recommandations du Comité ont été suivies d'effet dans tel ou tel domaine du secteur du logement ou de l'aménagement du territoire.
5. Les réponses devront parvenir au secrétariat de la CEE de préférence **le 31 août 2006 au plus tard**. Elles devront être adressées à M. G. Vinogradov (télécopie +41 22 907 01 07; courriel: guennadi.vinogradov@unece.org).

I. Tendances et politiques générales dans le domaine du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'administration des biens fonciers

- a) Le secteur du logement, de l'aménagement de l'espace et de l'administration des biens fonciers occupe-t-il un rang élevé parmi les priorités nationales?
- b) Quels grands programmes (stratégies) votre pays a-t-il adoptés, le cas échéant?
- c) Quels grands changements sont intervenus dans les domaines de la législation, du cadre institutionnel et de la répartition des responsabilités entre administrations centrales, régionales et locales?

II. Logement social

- a) Quels grands événements ont marqué votre pays dans le domaine du logement social et bon marché?
- b) Quels changements au niveau des instruments juridiques (aide à la construction, subventions, protection des droits des locataires) votre pays a-t-il introduits?
- c) La notion de logement social est-elle reconnue dans votre pays?
- d) Quelles sont les principales caractéristiques des conditions qui encadrent le logement social (y compris le financement du logement)?
- e) Comment votre gouvernement espère-t-il faire participer le secteur privé à des programmes de logements bon marché?

III. Modernisation et gestion des logements

- a) Quels programmes applique-t-on pour moderniser les immeubles d'habitation collective ou en construire de nouveaux?
- b) Où en sont l'organisation et la gestion des logements en copropriété?

IV. Administration des biens fonciers

- a) Quelle expérience votre pays a-t-il des partenariats entre le secteur public et le secteur privé en matière d'administration des biens fonciers?
- b) Quels domaines de l'administration des biens fonciers font actuellement l'objet d'une réforme?

V. Aménagement de l'espace

- a) Le système d'aménagement de l'espace a-t-il été révisé ces dernières années? Correspond-il aux exigences actuelles (habilitation et participation du public, développement durable, arrangements public/privé, coordination gouvernementale et intégration, etc.)?

b) Quels problèmes liés aux établissements spontanés et à la construction illégale votre pays connaît-il?

VI. Évaluation et propositions nouvelles

a) Combien de recommandations de la CEE votre pays a-t-il appliquées et dans quels domaines?

b) Selon vous, quels thèmes le Comité devrait-il inscrire à ses activités futures et soumettre à des examens approfondis?

c) Quels aspects des travaux du Comité vous paraissent le plus utiles? Quels domaines nécessitent des améliorations afin d'accroître l'efficacité des activités du Comité?

d) Quelle expérience avez-vous de l'exécution des activités prévues par la CEE dans les domaines suivants:

i) Monographies nationales sur le secteur du logement?

ii) Études sur l'administration des biens fonciers?
